



RELEVÉ DE DECISIONS

CAP DES IAE du 14 DECEMBRE 2011

M.REVERBORI présidait la CAP.

Pour le SNIAE, étaient présents Michel CAZENAVE - Isabelle JORY - Nathalie CAEL - Xavier SIMON - Monique TRAN (expert).

-=-=-=-=-

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

Comme tous nos collègues de Force Ouvrière, nous tenons à vous rappeler notre satisfaction de voir FO devenir la première force syndicale de la Fonction Publique d'État.

De même, le SNIAE se réjouit de rester le premier syndicat des IAE. Nos représentants à la CAP ont conscience de cette grande responsabilité et travailleront avec d'autant plus d'ardeur à la défense de tous les IAE.

Car malheureusement les sujets d'inquiétude et d'exaspération ne manquent pas !

Que faisons-nous ici ? Quelle importance donne-t-on aujourd'hui à la CAP des IAE ? Lorsque l'on apprend que des avis définitifs ont été donnés lors de la CAP des ITPE alors que des IAE se présentaient sur ces postes MEDDTL.

Il aurait été tout de même plus correct d'attendre la CAP des IAE pour émettre les arbitrages inter-ministériels. Cette dérive a déjà dénoncée lors de la CAP de printemps 2010 et le SNIAE regrette la non prise en compte de ses remarques pour le respect des collègues.

Par ailleurs, comment peut-on accepter que des services présentent, plus d'un mois avant la CAP, des agents nouveaux arrivés dans les structures. Si cette CAP qui nous réunit aujourd'hui ne devient qu'une simple chambre d'enregistrement, nous nous posons la question de l'intérêt de notre présence ici.

FUSION DES CORPS

L'intersyndicale des syndicats FO des corps d'ingénieurs concernés par votre projet vous a remis fin septembre les 50 conditions de base d'une éventuelle fusion. Nous vous avons questionné sans relâche depuis la première réunion d'information mais sans grand résultat.

A ce jour, nous constatons qu'aucune réflexion n'a émergé de notre Ministère de tutelle ni sur le sens ni sur les missions ni sur les compétences des ingénieurs de ce nouveau corps.

Pensez-vous réellement que s'entendre dire qu'un corps qui comptera 10 000 ingénieurs à l'avenir soit suffisant pour faire adhérer les IAE à votre projet ?

A l'heure du formatage des hauts fonctionnaires sur le management par le sens et la conduite de projets complexes, le projet actuel issu de la fonction publique (en effet, nous n'avons pas vu la valeur ajoutée de ou pour notre ministère dans ce projet) est une parfaite illustration de ce qu'il ne faut pas faire !

Et aujourd'hui, de façon exceptionnelle votre projet a réussi le tour de force de rassembler contre lui l'ensemble des syndicats des 4 corps d'ingénieurs concernés ! Croyez-moi, nous ne nous réjouissons pas de cette situation ! Elle illustre la parfaite incongruité des propositions qui nient totalement la place occupée par ces ingénieurs au service de l'Etat !

FO se rendra à la convocation des DRH mais si nos ministères de tutelle ne présentent aucune réponse à nos conditions de base, la discussion tournera vite court !

FONCTIONNEMENT DE LA CAP

Fort du constat des dysfonctionnements qui ont encore eu lieu, nous ne pouvons que réaffirmer avec force la nécessité d'une gestion centralisée unique des IAE.

Ainsi des avis définitifs de la CAP des ITPE ont été rendus sans même attendre l'arbitrage intercorps. Il devient intolérable que des postes soient pourvus sur la seule base de l'appartenance BOP, alors même qu'il s'agit de postes correspondant aux profils et compétences des IAE par le MAAPRAT.

Toujours concernant les relations compliquées que les services des ressources humaines respectifs des ministères entretiennent, pourquoi n'avons-nous pas connaissance des candidats issus du MEDDTL sur les postes MEDDTL ? Aucune information n'est présentée sur les concurrents laissant croire aux IAE qu'ils sont seuls candidats.

Le SNIAE défend la publication de tous les postes et dénonce la dérive des directeurs de vouloir écarter systématiquement les candidatures externes. Le SNIAE demande que les avis défavorables des structures soient présentés et surtout motivés.

Cette non transparence et les freins des compteurs y compris parfois sur des mobilités internes aux structures deviennent de vrais handicaps à la mobilité choisie et à plus long terme à la construction de parcours riches pour les agents. Ne nous y trompons pas, au final c'est l'Etat qui s'appauvrit !

DIRECTEURS D'EPLFPA

La détérioration des conditions de travail des directeurs soumis à des pressions budgétaires intenable et l'annonce d'une dégradation de leur condition statutaire a fini par conduire ces derniers à la grève administrative.

Encore une fois, notre employeur fait l'unanimité contre lui !

Comment pouvez-vous proposer aux personnes bénéficiant actuellement d'un statut d'emploi qui leur permet d'atteindre le HEA en linéaire d'intégrer le futur corps des ingénieurs pour lequel vous avez prévu un HEA contingenté ?

Et que dire de la posture systématique de notre administration de vouloir intégrer dans le corps des IAE tous les agents qu'elle ne sait apparemment plus gérer ? Il nous semble d'ailleurs que de nouveaux vétérinaires pourraient également bientôt nous rejoindre.

Encore une preuve éclatante du peu de cas que notre employeur fait du corps des IAE !

Serviable et corvéable à merci sans aucun retour aux agents alors même que les corps supérieurs continuent à prélever sans discontinuer depuis plus de vingt ans !

PROMOTION ET AVANCEMENT

Alors que le cycle des CAP n'est toujours pas harmonisé avec celui des ITPE, le report du tableau d'avancement va encore pénaliser les IAE.

Intégration des agents des offices

Le processus d'intégration s'achève et le SNIAE attend un vrai bilan de ces intégrations et de leur impact sur les postes, le pyramidage et la gestion des promotions.

GESTION DES AGENTS

Le Ministère méconnaît ses agents au sein de son Ministère, mais que dire quand les agents sont hors de son champ ?

Aucune information accessible sur la modulation,

Aucune information sur l'évaluation, ni sur la notation,

Aucune information sur les arrêtés d'affectation.

Alors que l'essaimage est « favorisé », les IAE hors du Ministère ne sont plus gérés, et quand 6 mois après leur mouvement ils sont finalement payés par le bon trésorier, ils sont royalement ignorés !

PRIMES

1027 IAE ne recevront pas le solde de leur prime spéciale en décembre ! C'est scandaleux !

Les IAE n'ont pas à faire les frais des problèmes internes du SRH ou de l'informatique !

Compte-tenu des problèmes de trésorerie que l'administration va engendrer, le SNIAE exige que la somme due soit augmentée d'une prime exceptionnelle en juste compensation des désagréments occasionnés.

Monsieur le Président, vous comprenez qu'avec tous ces sujets d'angoisse et ces constats alarmants à tous les niveaux, le SNIAE se pose désormais la question de savoir si son Ministère de tutelle s'occupe encore de ses agents et s'il reste le bon interlocuteur pour débattre de son avenir !

Cette CAP, sous sa nouvelle forme, a été l'occasion de présenter les nouvelles équipes tant au niveau des représentants du personnel que de l'Administration.

En réponse aux déclarations liminaires évoquées par le SNIAE-FO, le SNITEAT-UNSA, la FSU-Sud-Solidaires et l'EFA-CGC, voici les propos tenus par l'Administration concernant :

- Les mobilités MEEDTL-MAAPRAT ;
- Le projet de fusion ;
- Les mouvements à l'ONF ;
- Les parcours professionnels et les recrutements ;
- le tableau d'avancement 2011 ;
- le solde de la PS de décembre 2011.

MOBILITES

La CAP est compétente sur la gestion d'un corps. Le MEEDTL peut donner des avis favorables à des ITPE hors de la CAP des IAE. Le phasage entre les avis du MEEDTL et du MAAPRAT ont été calés

Adresse Postale : MAAP - SNIAE/FO - 78 Rue de Varenne - 75349 PARIS 07SP

☎ 01.49.55.52.84 ou 50.51 - 📠 01.49.55.50.60

✉ sniae@agriculture.gouv.fr ou catherine.allain@agriculture.gouv.fr

avant la CAP. les avis MEEDDTL ont été donnés avec validation des compteurs. L'information est donc connue lors de la CAP des IAE. Pour rappel, les plafonds d'emplois sont votés en Loi de Finances. Il existe une enveloppe globale des dotations d'objectifs. Chaque ministère doit ensuite vérifier les flux entrants et sortants. Aujourd'hui la balance reste en faveur des agents MAAPRAT vis-à-vis des postes MEEDDTL.

Chaque ministère priorise les entrées dans son ministère avant ou après la CAP. La CAP des ITPE n'est pas compétente pour donner des avis à des agents IAE. La mobilité ministérielle a été tout de même favorisée ces dernières années. Il est à compter 26 compteurs levés sur 43 demandes de poste MEEDDTL.

PROJET FUSION

La DGAFP a lancé un projet de fusion qui a donné lieu à plusieurs réunions de travail (parfois empêchées par les OS). A ce jour des réunions bilatérales sont programmées. Les Cabinets restent ouverts aux rencontres avec les OS.

MOUVEMENT ONF

Le code forestier confie au Directeur de l'ONF, la possibilité d'une CAP spéciale qui peut décider d'un avis définitif sur une entrée dans l'office. La publication des résultats peut donc être autorisée lorsqu'il s'agit de mouvement internes à l'ONF en amont de la CAP des IAE.

PARCOURS PROFESSIONNELS ET RECRUTEMENT

2 modifications ont été portées : regroupement des ENIT vers Agro Sup Dijon. Les agents issus du concours interne se verront proposés une formation personnalisée en fonction de leur niveau de qualification.

Le recrutement en école forestière se fera par concours direct.

Les parcours professionnels : une 1ère réunion a eu lieu en juillet 2011.

Les discussions reprendront au 1er trimestre 2012 pour une refonte de la circulaire de 2003 avec maintien d'une mobilité pour accès au divisionnariat notamment. Une déclinaison sera prévue par charte de gestion de corps. La charte de gestion des IPEFa été menée conjointement entre MAAPRAT et MEEDDTL. Elle n'apporte pas de changement par rapport à l'accès au grade supérieur.

LE TABLEAU 2011

Le retard dans la publication du TA 2011 impacte les mobilités vers le MEDDTL. Les cas particuliers sont à signaler au bureau de gestion pour essayer de trouver des solutions afin d'examiner des mouvements vers le MEDDTL sur des postes de niveau 2.

SOLDE PRIME PS

Ce problème, provenant du bureau de gestion, tient aux nouveaux systèmes d'information. A ce jour, il n'y a pas d'éléments de compréhension du dispositif. Lorsque les dossiers sont adressés à la TG il n'est plus possible d'agir ; or les dossiers sont clos 2 mois à l'avance. Les gestionnaires de proximité ont été informés du problème. A leur charge d'informer individuellement les agents. L'erreur sera corrigé sur le mois de janvier 2012.

DGER

Adresse Postale : MAAP - SNIAE/FO - 78 Rue de Varenne - 75349 PARIS 07SP

☎ 01.49.55.52.84 ou 50.51 - 📠 01.49.55.50.60

✉ sniae@agriculture.gouv.fr ou catherine.allain@agriculture.gouv.fr

Aucune proposition de débouchés de fin de carrière de PLP/PCEA vers le corps des IAE n'existe au niveau de l'Administration. Seule une revalorisation indemnitaire est proposée sur l'alignement des régimes de PFR à ce qui existe à l'EN. Le corps des IAE n'est pas un corps d'accueil de statuts en "deshérence".

ONF

Les compteurs annoncés lors de la CAP Spécial seront levés en CAP des IAE. Les avis diffusés lors de la CAP Spécial sont à ajuster. Les membres participants étant nouveaux, tout peut être revu. Il pourra être décidé de ne diffuser que les résultats internes à l'ONF.

Il n'y a pas connaissance de dossiers manquants non traités au niveau de la centrale ONF.

Adresse Postale : MAAP - SNIAE/FO - 78 Rue de Varenne - 75349 PARIS 07SP
☎ 01.49.55.52.84 ou 50.51 - 📠 01.49.55.50.60
✉ sniae@agriculture.gouv.fr ou catherine.allain@agriculture.gouv.fr